



Le compte-rendu

Quartier Centre Village – Vendredi 6 Mai

Présents : Claude Chambel, Jean-Michel Paget, Laurence Brondex, Nicolas Marin, Sabine Berthelot, Joseph Chambel, Françoise Jacquier



1/ La présentation des réalisations et des projets de l'équipe

Après avoir présenté les élus municipaux, Monsieur le Maire ouvre la réunion :

Monsieur le Maire a présenté les grandes opérations qui ont été livrées :

- L'aménagement de la Barotière dans le centre du village (131 136€ HT dont 68 454€ de subventions – un site qualitatif digne du centre du village et des commerces)
- La réception de l'immeuble du Clos de l'Aiguille Verte (7 logements, 6 familles installées à l'année et 1 logement conservé par la commune occupé lui aussi à l'année)
- Relamping du stade de foot et réfection du terrain de tennis (27 354€ HT dont 9 354€ de subventions – passage en LED avec économies d'énergie importantes)
- Rénovation du réseau d'adduction en eau potable et enfouissement des réseaux secs au Bouchet (420 000€ dont 300 000€ de subventions)

Il a aussi présenté les principaux projets actuellement en cours :

- Le chantier du plan d'eau biotope qui a démarré en septembre 2021 (2 700 000€ HT dont 1 050 000€ de subventions du Département, de la Région et de l'Etat).
- La Maison de l'Enfance pour lequel l'Avant-Projet Détaillé a été validé en séance du 25 avril 2022 (projet proposant 36 places en crèche contre 25 actuellement, 70 à 80 places en périscolaire et un réfectoire pour les maternelles). Ce projet de 7 000 000€ HT ingénierie incluse ne sera lancé que s'il obtient au minimum 25% de subventions.
- Le projet de création de logements à l'année, via un Bail Réel Solidaire. Des premiers contacts ont été pris avec les deux Offices Fonciers Solidaires présents en Haute-Savoie pour connaître la faisabilité d'un tel projet. Le tènement foncier identifié serait celui situé en face de l'immeuble « Le panoramique » et de la station essence, entre le parking du PLM et le centre d'hébergement de Notre-Dame du Christomet. Il s'agit d'une parcelle communale, à proximité du centre village, classée en zone constructible et qui serait idéale pour accueillir des logements permanents de manière durable.
- L'aménagement du centre village pour lequel une concertation va être lancée à l'automne 2022.
- Le chantier de la retenue collinaire qui a démarré en août 2021 et s'achèvera cette année (financé par le SIVU dont 52% par la commune de Combloux, subventionné à hauteur de 1 600 000€ par la Région et le Département).

Il est ensuite revenu sur la politique de transition du territoire avec les dispositifs pour favoriser les déplacements à pied et à vélo (aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique, service de location de vélo à assistance électrique, pédibus...) et l'obtention du label Flocon Vert qui vient reconnaître l'engagement de Combloux dans les politiques de transition écologique.

Enfin la commune a récemment conventionné avec le Département de la Haute-Savoie pour aménager le virage de Paulet. La commune va aménager cette année le « Virage Paulet » pour créer une liaison piétonne et cycliste sécurisée entre le trottoir le long de la RD, la route de la Barme situés à l'amont et la Route du Cruet située à l'aval, qui a été goudronnée il y a environ 2 ans.

Monsieur le Maire a présenté beaucoup de projets, qui représentent des investissements importants pour la commune. Au début du mandat l'équipe a effectué un travail d'analyse financière très précis avec les services. De ce travail a été élaborée une stratégie financière qui permet d'envisager entre 16 et 18 millions d'euros d'investissements hors subventions sur les 6 années du mandat. Depuis 2 ans, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et la recherche de subvention est active. Depuis le

début du mandat, la dette s'est légèrement accentuée, comme prévu dans notre stratégie financière. Des emprunts ont été réalisés à des taux très bas (0,72% et 0,66% pour ceux contractés en 2021 et 1,15% pour celui que nous venons de valider). Ces taux bas n'étaient pas anticipés aussi fortement et donnent quelques marges de manœuvre pour la suite. Il n'y a pas d'augmentation d'impôts de prévue.

2/ Les échanges avec les riverains

CENTRE - VILLAGE

Que va devenir le bâtiment qui abrite les Galopins si la Maison de l'Enfance se construit ?

Nous réfléchissons au devenir des bâtiments une fois les travaux de la maison de l'enfance validés. Cela permettra de disposer du temps nécessaire pour anticiper les modifications à apporter aux bâtiments existants.

Où en est le projet de cabaret ?

Après 18 mois de travail avec le porteur de projet, ce dernier a décidé de se retirer pour plusieurs raisons.

Le temps tout d'abord car la commune doit attendre la fin de la révision du PLU pour pouvoir procéder à la modification du zonage sur le terrain qui devait accueillir le projet.

L'augmentation des coûts des matériaux de construction ensuite qui fait craindre un projet trop onéreux.

En quoi consiste l'étude pour le projet du centre village ?

Le centre-village fait face à plusieurs problématiques : un manque de centralité, peu d'espaces pour les piétons et cyclistes, un caractère très routier des dessertes, peu de liens physiques et paysagers avec le paysage environnant. En début de mandat une étude de programmation urbaine du centre a été confiée à Teractem. Le rendu de cette étude a été livré : il présentait un projet global d'aménagement et un premier chiffrage du projet. Le périmètre allait de l'actuel parking des Cristaux jusqu'à l'Office de Tourisme en remontant sur la route de la Croix de Pierre. Pour continuer à réfléchir au centre-village de demain la commune a décidé de mettre en place une vaste démarche de concertation avec les acteurs économiques, institutionnels et associatifs ainsi que le grand public. Cette démarche participative prendra appui sur le rendu de l'étude réalisée précédemment et sera présentée plus en détail lors de la réunion publique du 22 juin prochain.

FIBRE OPTIQUE

Où en est le projet de fibre optique ?

Le chantier « fibre optique » a pris du retard. Les élus sont mobilisés sur ce sujet auprès du SYANE qui est compétent en la matière. Certains sous-traitants mandatés par le SYANE et en charge du déploiement de la fibre optique sur le territoire haut savoyard ont fait faillite, il n'y a pas de remplaçant et le calendrier se rallonge de 12 à 18 mois. Ainsi la couverture totale du territoire communal en fibre optique pour les particuliers annoncée entre début 2022 et mi 2023 n'est plus d'actualité.

CIRCULATION - TRANSPORTS

Où en est le projet de reprise du pont du Carrefour d'Arvillon ?

La reprise du Carrefours d'Arvillon, notamment au niveau du pont, n'est pas planifiée. L'élargissement du pont serait sans doute plus dangereux car cela viendrait accroître la vitesse des véhicules qui n'auraient plus à ralentir pour se croiser.

A mouille noire, le virage est dangereux pour les piétons, que pouvez-vous faire ?

Le virage est effectivement un point très difficile pour les piétons. Il sera étudié, avec les services techniques, la mise en œuvre d'une bande piéton, avec marquage au sol, sur la partie extérieure du virage. Cela permettra aux piétons de disposer d'une place identifiée pour circuler et aux automobilistes d'être plus vigilants.

Peut-on instaurer une zone 30 sur l'ancienne route de Combloux ?

Une zone 30 peut être étudiée. Elle sera nécessairement à instaurer sur une portion de la voie.

La circulation à pied est dangereuse route du Pelloux malgré les marquages sur les accotements.

Effectivement cette portion n'est pas rassurante pour les piétons malgré le marquage. Diverses réflexions ont été lancées sur la possibilité d'introduire un sens de circulation. Cela ne pourra se faire qu'avec les riverains en concertation. Pour l'instant, ce projet n'est cependant pas lancé.

Peut-on installer des dispositifs pour ralentir les véhicules sur la RD1212 en provenance de Megève et qui entrent dans le centre village ?

A l'heure actuelle, les véhicules qui arrivent sur Combloux depuis Megève arrivent effectivement à une vitesse inadaptée. Un vrai impact sur cette vitesse a été constaté grâce à la création de la bande cyclable sur cette portion de chaussée, dans le sens montant. Pour l'instant, si un projet serait pertinent à mettre en place, il n'est pas à l'étude.

DOMAINE SKIABLE

Pourquoi le téléski du Bouchet n'a-t-il pas fonctionné ?

Cet hiver, le recrutement du personnel a été très compliqué pour la SEM et le téléski du Bouchet n'a donc pas été mis en service. Son exploitation est certes très appréciable lors des périodes d'affluence car le parking est un point de délestage intéressant. Néanmoins, plus les années passent et moins la SEM décide de le mettre en service, puisque son exploitation ne fait l'objet d'aucune recette et qu'elle génère du damage et des coûts de fonctionnement.

SENTIERS

Pouvez-vous reprendre la largeur du chemin du Champet ?

Le chemin du Champet est rétréci pour l'exploitation agricole à un endroit donné. Il n'est pas prévu de l'élargir actuellement.

Est-il possible de poser les panneaux de balisage des sentiers pédestres plus tôt au printemps ?

Nos agents municipaux doivent d'abord procéder au retrait des panneaux de randonnée raquettes à partir du mois d'avril puis ensuite poser les panneaux de randonnée pédestre. Il est compliqué d'être prêts plus tôt.

TRAVAUX

Quels sont les travaux actuellement en cours route de la Cry ?

Il s'agit des travaux d'extension du réseau de gaz.

ENVIRONNEMENT

Les couvercles de moloks ne sont pas pratiques.

Ces derniers vont être changés par la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc qui est bien consciente du problème.

Il n'y a pas de WC public ouvert en début de saison

Les WC publics font très souvent l'objet de vandalisme. Ces actions conduisent la municipalité à garder une ouverture limitée.

VIE LOCALE

Que faites-vous pour permettre aux jeunes du pays de pouvoir s'installer au village ?

Les élus municipaux travaillent à la mobilisation d'un nouvel outil : le Bail Réel Solidaire. Le bail réel solidaire (BRS) est un nouveau dispositif qui permet de dissocier le foncier du bâti pour faire baisser le prix d'acquisition des logements. Le logement est obligatoirement une résidence principale. L'acquéreur paye son appartement et s'acquitte, en plus, d'une redevance correspondant au droit d'occupation du terrain et aux frais de gestion du propriétaire du terrain. Ce projet en BRS est en réflexion actuellement. Il doit se faire avec un Office Foncier Solidaire (2 en Haute-Savoie). L'objectif affiché est de permettre de sortir 10 à 12 logements en face du garage Brondex à moyen terme.

URBANISME

Quand aura lieu la prochaine réunion ?

La prochaine réunion sur le PLU est prévu pour le début du mois de Juillet.